

Bienvenue à l'école primaire et secondaire Vert-Pré !

Nous comptons sur ton attitude positive et tes efforts pour t'impliquer dans tes apprentissages. Nous serons là pour t'apporter notre aide à tous les jours pour ta réussite ! Au plaisir de t'accueillir !

L'équipe-école



AGENDA

L'agenda est un **outil de communication entre l'équipe éducative et l'équipe-école**. L'élève doit avoir son agenda à chaque période scolaire. Les estampes sont notées dans l'agenda de l'élève et servent de gestion du renforcement positif (SCP).

INTÉGRATION D'UN NOUVEL ÉLÈVE

Le nouvel élève intégrera le scolaire après avoir suivi le processus suivant : dès que son dossier est complet (derniers bulletins scolaires, autorisations parentales signées, copie conforme de son certificat de naissance et lieu de naissance des parents), un rendez-vous sera fixé avec la direction. Le titulaire du groupe rencontre le jeune afin de permettre l'échange d'informations pertinentes et essentielles au bon arrimage des interventions. Les enseignants doivent obligatoirement prendre connaissance du dossier remis par la direction à l'intérieur des 2 jours avant son entrée.



Respect

Responsabilité

Engagement

SOUTIEN AU COMPORTEMENT POSITIF (SCP)

Notre code de vie est basé sur trois valeurs qui sont : **le respect, la responsabilité et l'engagement**. Tout au long de l'année scolaire, les élèves sont appelés à développer des comportements positifs attendus en lien avec ses valeurs, **dans chacune des aires de vie commune de l'école**. Nous vous invitons à consulter **le tableau** des comportements attendus à l'école et à en faire la promotion auprès des élèves en arrimage avec la vie dans les unités. Pour adopter ces bons comportements, un système de renforcement est mis en place pour souligner les efforts des élèves comme ceci : **des encouragements, des récompenses de classe**, etc.

- **Le baromètre des comportements** est un outil de gestion informatisé pour appuyer les membres de l'équipe école dans leurs suivis quotidiens ou hebdomadaires avec les éducateurs. Sa mission est de présenter l'historique comportemental des élèves en afin d'accroître l'efficacité et la qualité des interventions. Il sert également comme outil de communication avec les éducateurs.

LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE :

Un comportement et un langage respectueux sont de mise en tout temps. Pour des raisons de sécurité, il est **interdit de se tirer**. Aucune bousculade ne sera tolérée. Un tel geste pourra entraîner une expulsion (Niveau 4 SCP). Il en va pour des **menaces verbales** envers les autres.



❖ Suspension d'un élève

Un système pour gérer les écarts de conduite est également mis en place pour encourager les élèves à faire de meilleurs choix. L'élève qui a un comportement inadéquat et/ou qui est incapable de respecter les attentes de l'enseignant sera suspendu et retournera à l'unité. Chaque sortie de classe sera consignée au profiteur et un **RISO** sera nécessaire. En attendant la décision de la direction, l'enseignant témoin de l'écart grave peut demander une suspension temporaire des cours.

❖ Expulsion d'un élève

La décision d'expulser un élève de ses cours relève de la direction d'école selon le guide de gradation des conséquences et la gestion cas par cas. Dans ce cas, la procédure de réinsertion de l'élève en classe se fera par une rencontre avec la direction, un éducateur (trice) et l'enseignant (au besoin).



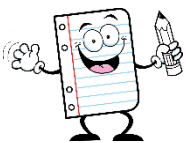
RETARD !

Les retards sont interdits en arts plastiques et en éducation physique, car les débuts de période sont très importants.

→ **Nous tolérons un retard de 10 minutes, soit pendant l'atterrissage.**

SORTIE DE CLASSE ET DÉPLACEMENT

L'élève **doit être accompagné** pour se déplacer dans le centre. Exceptionnellement, il pourra circuler s'il détient une carte d'autorisation spécifique à cet effet. Toute sortie de classe non autorisée sera considérée comme une suspension. Lorsque l'élève **quitte la classe**, et ce, qu'importe la raison, doit retourner à son unité. Il pourra revenir à la période suivante si les éducateurs jugent qu'il est disposé.



MATÉRIEL SCOLAIRE

Tout matériel scolaire mis à la disposition de l'élève est sous sa responsabilité. S'il y a perte ou bris, le matériel sera facturé à cet élève.

MATÉRIEL INFORMATIQUE

Il est interdit de brancher des écouteurs sans le consentement de l'enseignant. Tout matériel informatique brisé ou volé sera facturé à l'élève.

INTERNET

L'utilisation d'Internet doit se faire conformément à la politique établie par le Centre de services scolaire des Laurentides. **L'accès Internet doit être considéré comme un privilège** et peut être révoqué en tout temps. **Cet accès est strictement réservé à des fins pédagogiques.** Tout élève qui se retrouve sur des sites proscrits (courriels, Facebook, ou autres) se verra interdire l'accès aux ordinateurs pour une période fixée par la direction.



ÉLÈVE BLESSÉ OU MALADE

Selon le jugement de l'enseignant, l'élève blessé ou malade ne pouvant participer à une activité spécifique durant ses cours sera retourné à l'unité.

HABILLEMENT

Chacun a le devoir de se vêtir proprement et décentement. Tout vêtement, bijou ou article jugé non convenable doit être laissé à l'unité. **Tout élève qui porte des vêtements inadéquats sera retourné à l'unité et reviendra à la prochaine période s'il est vêtu correctement.**

En éducation physique : L'élève doit se présenter au cours avec une tenue jugée appropriée pour pratiquer du sport. Pour le haut du corps, on parle alors d'un chandail à manches courtes, autre que celui qu'il porté pendant la journée. Les camisoles sont interdites. L'élève peut apporter une veste ou un chandail à manches longues lorsque la température le requiert. Pour le bas du corps, le «short» et les pantalons «coton ouaté» sont acceptés seulement. En dernier lieu, une paire de souliers de sport qui devront être attachés (lacets ou « velcro ») pour éviter les blessures. Les bottes d'extérieur, les sandales et autres souliers mal-adaptés ou a semelles plates (de types Vans, Converse) sont interdits. Les bijoux (boucles d'oreilles, « piercings », chaines, colliers, etc.) sont aussi interdits par mesure de sécurité.

ÉCHANGES D'OBJETS

Les échanges de lettres, vêtements ou tout autre objet sont interdits à l'école. Le cas échéant, l'objet sera confisqué et remis à l'unité concernée.

SONT INTERDITS À L'ÉCOLE

Les **appareils personnels**, tels iPod, iPhone, tablette électronique, lecteurs de type MP3, clé USB personnelle, téléphones cellulaires, caméra numérique, pointeur laser, écouteurs personnels. Le couvre-chef et les lunettes de soleil sont interdits en classe et au gymnase.

CONSÉQUENCE : L'objet sera confisqué et remis à la direction de l'école pour une période fixée par la direction.

CONTACT ENTRE ÉLÈVES

La politique en vigueur au centre jeunesse concernant la mixité et/ou contact physique entre élèves s'applique intégralement au scolaire : **aucun contact**. Le non-respect de cette consigne entraîne une expulsion immédiate des deux élèves.

Vert-Pré est une école « verte » et applique les valeurs écologiques !

